

Renouveler votre couverture au Régime canadien de soins dentaires



Gardez votre couverture au Régime canadien de soins dentaires (RCSD) active en renouvelant entre le **15 avril et le 1^{er} juin 2026**

Qui doit renouveler

- Tous les membres du RCSD, y compris ceux qui ont récemment fait une demande pour l'année en cours, doivent renouveler leur couverture, afin d'éviter une interruption de couverture.

Comment renouveler

Avant de renouveler, vous et votre époux/épouse ou votre conjoint/conjointe de fait (s'il y a lieu) devez avoir :

- rempli votre déclaration de revenus pour 2025
- reçu votre avis de cotisation de 2025

Vous pouvez renouveler :

- En ligne : **Canada.ca/MDSC** (votre compte Mon dossier Service Canada) ou **Canada.ca/dentaire**
- Par téléphone : 1-833-537-4342 ou 1-833-677-6262 (par téléscripneur)

Vous pouvez renouveler votre couverture et celle de votre/ vos personne(s) à charge de moins de 18 ans, le cas échéant.

Et si vous ne renouvelez pas votre couverture prendra fin le 30 juin 2026

Vous devrez payer pour tout service reçu après la fin de votre couverture. Ces services ne vous seront pas remboursés même si votre couverture est renouvelée à une date ultérieure.



Pour plus d'informations, visitez le site **Canada.ca/dentaire**

Pub. : 250500



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada